



Il y a quatre ans...

MA VIE DE **CADRE EN TPE #14**

ÉLECTION 2024



**CADRES DES TPE
VOTEZ CFDT !**

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

“ En tant que directrice d'agence, il était de mon devoir de demeurer sur place au bureau ”

► **Marie, gestionnaire de copropriété, Noisiel (9 salariés)*.**

« J'ai 35 ans. Je suis directrice d'une agence qui administre 150 immeubles en copropriété. Je viens d'être promue. Mon métier consistait jusqu'à présent à gérer la situation comptable de 23 immeubles et à m'occuper de leur préservation, en multipliant les contacts. Il se concrétisait par des réunions avec les conseils syndicaux, des assemblées générales de copropriétaires, des mises en demeure ou des assignations pour le respect des règlements de copropriété, des déplacements avec des représentants

d'entreprises ou des promoteurs, des visites d'immeubles et beaucoup de relations par téléphone. Depuis le confinement, AG et votes sont devenus un véritable casse-tête et ils m'épuisent d'autant qu'ils se déroulent en fin de journée de travail quand je suis fatiguée. Les copropriétaires ne sont plus obligés de venir sur place en assemblée générale, ils peuvent e-voter par formulaire trois jours francs avant la réunion. Ils doivent signer, scanner leur vote, avant de me le renvoyer par mail. Et croyez-moi, la fracture numérique existe... »

*Propos recueillis en décembre 2020

... la France entamait son premier confinement

► QUE SE PASSE-T-IL AUJOURD'HUI ?

L'isolation sous la houlette du gestionnaire de copropriété. Les assemblées générales de copropriétaires ont repris en présentiel et Marie peut continuer d'exercer son métier tranquillement. Elle a désormais aussi, sous sa houlette, les travaux d'isolation thermique des bâtiments d'habitation. Ceux-ci doivent être réalisés dans les pièces de plus de 5 m² de surface de plancher. Lorsque des travaux d'isolation sont réalisés dans les parties communes d'un immeuble, tous les copropriétaires doivent participer à leur financement. En effet, tout le monde profitera des économies d'énergie réalisées suite à ces travaux.

Plus d'informations sur cadrescfdt.fr/TPE | contact@cadres.cfdt.fr | Suivi campagne : jena.tran@cadres.cfdt.fr

CFDT Cadres - Septembre 2024 / Illustration : shutterstock.com